



## Deménagement apres un divorce

Par **candy24**, le **30/03/2016** à **11:13**

Bonjour,

Je suis divorce depuis 2010, j'ai la garde de mes enfants. Mon ex mari a un droit de visite et d'hébergement 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances. Je souhaite déménager a 2 h 30 de mon logement actuel. J'en ai donc informé mon ex mari qui s'oppose totalement à mon départ avec les enfants malgré que je lui ai propose des arrangements pour prendre les enfants plus longtemps sur les vacances scolaires afin qu'il ne soit pas lésé. Il ne veut rien entendre et a décidé de prendre un avocat et faire une demande au JAF pour m'interdire de partir. Je souhaiterai avoir la marche à suivre afin de ne pas me mettre en tort, mon but n'étant pas d'éloigner mes enfants de ce dernier mais de leur apporter un confort supplémentaire en ayant une maison et plus d'espace.

Merci de vos renseignements.

Par **cocotte1003**, le **30/03/2016** à **11:29**

bonjour, vous interdire de partir, votre ex ne le peut pas mais il peut demander la garde des enfants. vous partez sans réel motif et l'intérêt des enfants est de voir leur père et d'éviter des changements, comme école, amis..... voyez un avocat, cordialement

Par **candy24**, le **30/03/2016** à **17:05**

merci je demenage d un appartement vers une maison afin que les enfants puisse avoir un jardin plus d espace et qu il puissent avoir un patrimoine chose qui mais impossible sur la region parisienne trop cher et de me rapprocher de la famille

Par **cocotte1003**, le **30/03/2016** à **17:54**

Bonjour, ce n'est pas un motif réel, pour vous rapprocher de votre famille, vous privez vos enfants de leur père. Vous aurez du mal à expliquer à un juge qu'il n'y a pas de jardin à moins de deux heures de leur père. La relation parent enfant est le plus souvent privilégiée par les juges. Voyez déjà si le père est susceptible de demander la garde des enfants, cordialement

Par **candy24**, le **31/03/2016** à **08:08**

oui je pense que ce dernier pourrait en effet en faire la demande alors que lui meme souhaite demenager dans le sud il a apparament deja demande des mutations

Par **cocotte1003**, le **31/03/2016** à **08:16**

Alors, attendez qu'il déménage si vous souhaitez partir avec les enfants, c'est nettement plus sure, cordialement

Par **candy24**, le **31/03/2016** à **08:20**

sachant que mon ex conjoint c est toujours lui permis de demenager sans m en informe il etait parti en bretagne pendant 2 ans et n est venu chercher ses enfants que 3 fois pendant cette periode ne versai pas sa pension alimentaire a l epoque j ai toujours ete conciliante et arrangeante lui n a meme pas ^pose la question aux enfants qui pourtant ce faisait un immense plaisir de demenagé car au jour d aujourd'hui nous vivont dans un hlm au 4 eme etage pour ma part je suis en congé parental et souhaite faire une demande d agrement pour etre nourrice cela me laisse plus de possibilité pour accueillir des enfants dans un pavillon

Par **candy24**, le **31/03/2016** à **09:25**

plus simple pour lui oui mais je quitte ce logement car j ai achete une maison